



Une Semaine en HAÏTI

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

Une publication du Collectif Haïti de France

21 ter rue Voltaire - 75011 Paris / 01 43 48 31 78 / contact@collectif-haiti.fr

N°1009

11 mai 2011

- **Au-delà des amendements apportés à la Constitution de 1987**
- **Le conseil électoral se donne une porte de sortie pour 19 cas de parlementaires contestés**
- **A quelques jours de l'investiture du nouveau président d'Haïti**
- **2 siècles de législation désormais en version numérique**

>> Au-delà des amendements apportés à la Constitution de 1987

Du scepticisme et des interrogations fusent aujourd'hui en Haïti, après les amendements apportés à la hâte par les nouveaux parlementaires à la Constitution du 29 mars 1987.

Les questionnements ont trait spécifiquement aux tentatives délibérées, par les tenants politiques, de prolongation de mandat des actuels parlementaires et d'introduction de deux mandats successifs pour tout président. Ces deux dispositions, qui ne figuraient pas dans la déclaration d'amendement de septembre 2009, ont été insérées 'mystérieusement'.

Des rumeurs persistantes dans la capitale haïtienne laissent entendre qu'il y aurait eu un arrangement entre les administrations de René Garcia Préval et Michel Martelly avec certains parlementaires. De nombreuses voix se sont élevées le lundi 9 mai 2011 pour dénoncer une velléité de "coup d'Etat parlementaire" contre la loi-mère de 1987 qui interdisait à tout président de briguer un deuxième mandat consécutif.

Plusieurs juristes évoquent le caractère "nul" des amendements votés en raison de diverses incohérences dans les textes nouvellement insérés, susceptibles d'empêcher une publication officielle dans le JO 'Le Moniteur' de la république d'Haïti.

Jusqu'au mercredi 11 mai, le document, révisé par une majorité de parlementaires, n'était pas encore acheminé au président sortant René Garcia Préval.

Alors que la première session de la nouvelle législature a pris fin le 9 mai, les parlementaires recherchaient un compromis sur certains articles, avant de transmettre le document à l'Exécutif, suivant les informations disponibles.

Multinationalité aux Haïtiens de la diaspora, quota de 30% de représentation de femmes dans les services publics, maintien des Forces Armées d'Haïti et création d'un conseil constitutionnel : tels sont les principales modifications apportées sur une soixantaine d'articles amendés à l'issue de deux séances-marathons par les

nouveaux parlementaires. Au final il a été comptabilisé 81 votes pour, 10 abstentions, 0 contre. Les débats se sont réalisées avec beaucoup de difficultés: suspension répétée de séance, empressement, prise de parole limitée à l'approche de la fermeture de la session.

« *Je note des fautes graves dans cette séance en Assemblée nationale. Mes collègues de la commission bicamérale ont trafiqué le rapport final. Ils ont présenté à l'assemblée des articles qui ne figuraient pas dans le document original* », dénonce le sénateur Steven Benoit (Alternative/Ouest) qui a abandonné la séance.

Steven Benoit a crié au scandale au moment où ses pairs s'apprêtaient à adopter l'article 134.1 de la déclaration qui admet deux mandats consécutifs pour un président.

Tout en s'inscrivant en faux contre les allégations de son collègue, le président de la Commission bicamérale, le sénateur François Anick Joseph (Alternative/Artibonite), a confirmé qu' « *il y avait 6 ou 7 brouillons du document.* »

L'ensemble des modifications, apportées au texte initial de la Constitution, n'a fait l'objet d'aucune discussion au niveau national, ni avec les secteurs-clés de la nation.

Comme pour le processus électoral, décrié depuis le début des opérations en 2010, des suspicions demeurent sur d'éventuelles combines qui auraient été conclues clandestinement au mépris de l'intérêt collectif dans le cadre du processus d'amendement de la Constitution.

D'aucuns émettent des doutes de la suite qui sera donnée au vote intervenu à 23:53 locales le 9 mai, correspondant à la fin de la première session de la nouvelle législature du parlement en Haïti.

>> Le conseil électoral se donne une porte de sortie pour 19 cas de parlementaires contestés

Sans vouloir montrer son accord avec les recommandations de la mission d'observation électorale conjointe de l'Organisation des Etats américains et de la communauté des Caraïbes (MOEC/OEA-Caricom), le Conseil électoral provisoire (CEP) a adopté partiellement, par décision du 10 mai, les conclusions des observateurs sur 19 cas controversés de résultats des législatives du 20 mars.

Le bureau de contentieux électoral national (BCEN) spécial a reconduit les résultats préliminaires pour 13 des 17 circonscriptions de députés ainsi que pour les 2 postes de sénateurs contestés. Le BCEN spécial maintient cependant les résultats définitifs controversés dans 4 circonscriptions: Belladère (plateau Central), Vallière/Carice/Mombin Crochu (Nord-Est), Abricot-Bonbon (Sud-Ouest) et Jacmel (Sud-Est), dont trois appartiennent à la plateforme majoritaire au parlement "Inite" (Unité) de Préval.

>> A quelques jours de l'investiture du nouveau président d'Haïti

Environ une dizaine de chefs d'Etat étrangers devraient faire le déplacement pour assister, le samedi 14 mai 2011 à Port-au-Prince, aux cérémonies d'investiture du nouveau président Michel Martelly. Officiellement, seul le nom de Leonel Fernandez de la République Dominicaine est confirmé. Cependant, le ministre français des affaires étrangères et européennes, Alain Juppé, est attendu également à la tête d'une délégation française.

Aux abords des ruines du palais présidentiel, détruit dans le tremblement de terre du 12 janvier 2010, 5 tribunes sont en construction pour accueillir 2 000 invités. La police nationale d'Haïti élabore des dispositions sécuritaires pour l'événement, qui se déroulera à proximité d'un vaste camp de personnes déplacées après le séisme sur l'ancienne place publique du Champ de Mars.

>> 2 siècles de législation désormais en version numérique

Un répertoire numérique des lois et des actes de la République d'Haïti de 1904 à 2004, a été présenté par les Presses nationales d'Haïti (Pnd'H) le 10 mai. Il s'agit du premier volume d'un ensemble qui sera composé de deux DVD. Le second, attendu d'ici 2 semaines, contiendra les textes depuis la première constitution haïtienne, celle de 1803 avec Toussaint Louverture, jusqu'à 1903, soit les 100 premières années de législation du pays.

Le premier disque présente des morceaux choisis extraits de la documentation originale numérisée, constituée notamment de 10 045 numéros du JO Le Moniteur, de 27 896 textes de lois, de décrets et d'arrêtés et de 246 568 782 images.

« Cliquez Mesdames et messieurs pour avoir dans un domaine qui vous intéresse un inventaire exhaustif des mesures législatives prises en Haïti par les différents gouvernements », lance Willems Edouard, directeur des presses nationales, qui encourage l'utilisation des nouvelles technologies. Ce travail, souligne-t-il, a pour vocation à « marquer une avancée dans le domaine de l'édition électronique » et « d'être aussi un produit utile au service des chercheurs, des décideurs, des entrepreneurs, des législateurs, des juges, des avocats, des réformateurs du système judiciaire et enfin des réformateurs de l'État ».

La MOEC/OEA-Caricom ainsi que le réseau national de défense de droits humains (RNDDH) expriment leur insatisfaction par rapport au maintien des résultats définitifs pour les 4 circonscriptions de députés, en raison de la prise en compte de procès-verbaux qui avaient été écartés pour fraudes avérées. Il s'agit de savoir à présent ce qu'il va advenir suite à la décision du BCEN spécial.

Dans les premières heures de la matinée du mercredi 11 mai, des violences ont éclaté en dehors de Port-au-Prince. Une école a été incendiée à Grand Goâve (Ouest) et des violences se sont produites à l'île de la Gônave (côte Ouest), rapportent les médias.

Entre-temps, le même organisme électoral décrié annonce l'ouverture de la campagne électorale pour un deuxième tour de scrutin prévu le 29 mai 2011 à La Vallée de Jacmel (Sud-Est), à Verrettes (Artibonite, Nord) et Fonds-Verrettes/Ganthier (Ouest).

Des travaux sont aussi en cours sur la place des Nations Unies au Bicentenaire en vue de la passation des pouvoirs entre Préval et Martelly.

Sur les murs de certains quartiers dans la zone métropolitaine de la capitale, sont dessinés des portraits de Martelly, accompagnés de slogans favorables au futur président.

Dénonçant un signe avant-coureur d'encouragement de l'impunité, le RNDDH s'insurge contre l'invitation faite (par l'équipe de Martelly) à l'ancien dictateur Jean-Claude Duvalier, inculpé par la justice haïtienne après son retour dans le pays le 16 janvier 2011 pour les multiples atteintes aux droits humains (assassinats, vols, viols, tortures, bastonnades, musèlement de la presse, etc.) durant l'exercice de son pouvoir de 1971 à 1986.

Le document électronique présenté reste toutefois incomplet, au vu des accords et de traités internationaux qui n'ont pas encore été retrouvés. « *Ce que nous vous proposons, c'est ce qui a été possible pour nous de trouver. Au fur et à mesure qu'on trouve les numéros, on va certainement les ajouter à la base de données de façon à l'actualiser en permanence* », précise le directeur général des Presses Nationales.

Le produit commercial sera disponible sous la forme d'un coffret de 10 DVD d'ici un mois. Il sera également disponible sur Internet avec restriction de téléchargement.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet « *numérisation de la législation haïtienne* », d'un montant de 10 millions d'euros, réalisé grâce au partenariat de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), de l'Union européenne (UE) et du Canada.